

TARIFS DES CONSULTATIONS EXTERNES dans le cadre du parcours de soins coordonné au 1/01/2023

ACCES DIRECT ou si médecin hospitalier = médecin traitant	Lettre clé	BASE DE REMBOURSEMENT SS	PART SS 70%	TICKET MODERATEUR 30%
Spécialiste	CS + MPC (*)	25,00 €	17,50 €	7,50 €
Cardiologue	CSC	47,73 €	33,41 €	14,32 €
Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	CNPSY + MPC	45,20 €	31,64 €	13,56 €
Généraliste / Spécialiste en médecine générale	G/GS	25,00 €	17,50 €	7,50 €
Généraliste / Spécialiste (enfant 0-6 ans)	G/GS + MEG	30,00 €	21,00 €	9,00 €

SUIVI REGULIER : le patient est **orienté** par son médecin traitant

Généraliste	G + MCG	30 €	21,00 €	9,00 €
Spécialiste	CS + MCS (**) + MPC	30 €	21,00 €	9,00 €
Cardiologue	CSC + MCC (***)	51 €	35,70 €	15,30 €
Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	CNPSY + MCS + MPC	50,20 €	35,14 €	15,06 €

AVIS PONCTUEL : avis une fois **tous les 4 mois** sous conditions

Spécialiste	APC	55 €	38,50 €	16,50 €
Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	APY	62,50 €	43,75 €	18,75 €
PU-PH (****)	APU	69 €	48,30 €	20,70 €
Chirurgien	APC	55 €	38,50 €	16,50 €
Anesthésiste / consultation pré-anesthésique	APC (score ASA > 3)	55 €	38,50 €	16,50 €

AVIS DIRECT : dépistage du mélanome 1 fois par an

Spécialiste Dermatologue	CDE	46 €	32,20 €	13,80 €
--------------------------	-----	------	---------	---------

AUTRES CONSULTATIONS

Sage-femme	CSF + MSF	25 €	17,50 €	7,50 €
------------	-----------	------	---------	--------

(*) Majoration du médecin spécialiste (**) Majoration de Coordination Spécialiste (***) Majoration de médecin cardiologue

(****) PU-PH : Professeur des Universités - Praticien Hospitalier

Si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si vous venez en dehors du Parcours de Soins, une majoration du ticket modérateur est appliquée (10€ maximum par acte), non remboursable par l'Assurance Maladie et votre mutuelle).

Un déremboursement est effectué par l'Assurance Maladie : la part prise en charge n'est que de 30% au lieu de 70%.